

EDITION 2026 – FOIRE AUX QUESTIONS

ELIGIBILITÉ

Je représente ou travaille dans une structure à but lucratif, puis-je candidater à Impulscience ?

Non, les personnes travaillant dans une structure à but lucratif ne peuvent pas déposer une candidature Impulscience.

Y a-t-il des critères de nationalité pour candidater à Impulscience ?

Impulscience soutient des chercheurs de toute nationalité qui travaillent dans un laboratoire de recherche public situé en France.

Je suis titulaire d'un poste de chercheur mais je ne suis pas chef ou cheffe de l'équipe ou du laboratoire dans lequel je travaille, puis-je postuler à Impulscience ?

Si vous dirigez une équipe, une sous-équipe au sein d'un laboratoire ou que vous assumez le rôle de leader d'un groupe de recherche indépendamment de la nature du poste que vous occupez (chargé de recherche, directeur de recherche, maître de conférences, MCU-PH, chef de clinique assistant, etc.), vous pouvez postuler à Impulscience.

À la suite d'une candidature à l'ERC 2025 j'ai reçu la note « unfunded A » après le deuxième tour, suis-je éligible à Impulscience ?

Oui, l'obtention de la note « unfunded A » (*reserve list* inclus) après le deuxième tour de sélection à l'ERC 2025 est un prérequis pour candidater à Impulscience.

J'ai postulé à un appel à projet ERC 2026. Puis-je utiliser ce dossier de candidature plus récent pour candidater à Impulscience ?

Non, le dossier de candidature qui vous rend éligible à Impulscience 2026 est celui de l'appel à projet ERC 2025.

J'ai postulé à un appel à projet de l'ERC 2026 et les résultats seront annoncés au cours du processus de candidature et de sélection à Impulscience 2026. Que dois-je faire ?

La dotation Impulscience n'est pas cumulable avec un financement de l'ERC pour le même projet. Merci de nous informer du statut de votre candidature à l'ERC 2026. Si vous êtes sélectionné par l'ERC et que vous acceptez ce financement, vous ne serez plus éligible à Impulscience 2026. Si vous êtes désigné lauréat(e) Impulscience 2026, vous aurez un délai de réflexion de 10 jours pour accepter ou décliner la dotation.

Mon projet de recherche en sciences de la vie n'a pas d'application directe ou à long terme sur l'amélioration de la santé. Suis-je éligible à Impulscience ?

Oui, Impulscience soutient la recherche fondamentale en sciences de la vie, ou tout projet de recherche à l'interface des sciences de la vie et en lien avec la santé humaine, ceci quelles que soient les applications futures.

Je remplis les critères de sélection mais mon projet de recherche n'est pas dans le domaine des sciences de la vie, puis-je postuler à Impulscience ?

Non, Impulscience soutient uniquement les projets en relation avec les sciences de la vie, évalués par les panels *Life Sciences*, *Physical Sciences and Engineering* ou *Social Sciences and Humanities* de l'ERC.

Mon panel d'évaluation ERC n'octroie pas de notes « *unfunded A* » après le deuxième tour de sélection. Suis-je éligible à Impulscience si j'ai obtenu la note *B* ?

Non, les candidatures à Impulscience sont ouvertes sur le critère d'obtention d'une note « *unfunded A* » après le deuxième tour de sélection à l'ERC, indépendamment des particularités de chaque panel d'évaluation.

J'ai postulé à un appel à projet de l'ERC 2025 *Synergy* ou *Proof of concept*. Suis-je éligible à Impulscience ?

Non, les candidatures à Impulscience sont ouvertes uniquement aux chercheurs ayant répondu aux appels à projet *Starting*, *Consolidator* ou *Advanced* de l'ERC 2025.

ACCÈS ET CRÉATION DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Je n'arrive pas à créer un compte ou à récupérer mon mot de passe, que dois-je faire ?

Si vous ne parvenez pas à créer un compte lors de votre première connexion à la plateforme de candidature, veuillez vérifier que vous n'avez pas déjà créé un compte avec cette même adresse email auparavant. Si vous cliquez sur le bouton "mot de passe oublié" et que vous ne recevez pas d'email, veuillez vérifier que vous avez bien créé un compte avec l'email que vous utilisez comme identifiant.

Quel formulaire dois-je choisir pour candidater à Impulscience ?

Pour candidater à Impulscience, vous devez remplir un formulaire de type Prix Impulscience. Vous ne devez pas remplir un formulaire Don Structure ni un formulaire Don Projet.

Je me suis trompé de formulaire à remplir. Puis-je en changer ?

Une fois que vous avez choisi un formulaire de candidature, vous ne pouvez plus en changer. Toutefois, vous avez la possibilité de demander la réinitialisation de votre dossier. Attention : cette opération supprime le formulaire et toutes les données qui lui étaient rattachées. À l'issue de cette opération, votre espace personnel est à nouveau vierge et vous pouvez choisir un nouveau formulaire. Pour procéder à la réinitialisation du dossier, vous devez vous rendre sur votre espace personnel et envoyer votre demande à la Fondation en cliquant sur le bouton « Changer de formulaire ». Dès que le dossier est effectivement réinitialisé par la Fondation, vous recevez un courriel vous informant que vous pouvez désormais initier une nouvelle candidature. Attention : traiter votre demande peut prendre plusieurs jours.

Est-ce moi qui candidate ou bien l'organisation où je travaille ?

Le formulaire de candidature doit être renseigné par le chercheur candidat, après s'être assuré qu'il remplit les critères de sélection. La signature du document d'engagement de l'institution d'accueil, qui recevra les fonds dans le cas où le candidat devient lauréat Impulscience, est requise pour candidater à Impulscience.

Dois-je répondre à toutes les questions ?

Pour valider le dossier, vous devez répondre aux questions obligatoires des différents onglets du formulaire. Elles sont marquées d'un pictogramme vert. 

Nous vous conseillons de répondre également aux questions facultatives pour une meilleure compréhension de votre candidature.

Comment sont comptés les caractères quand les réponses sont limitées ?

Certaines questions du formulaire de candidature limitent la réponse à un nombre de caractères précis et indiqué dans la question. Ce nombre inclut les espaces.

Est-il possible de remplir mon formulaire avant ou de valider mon formulaire après la période de candidature ?

Non. Pour être examinée, votre candidature peut être remplie à partir de la date d'ouverture des candidatures et validée impérativement avant la date de clôture.

Puis-je enregistrer mes réponses sans valider mon dossier ?

Oui, il est tout à fait possible de saisir des réponses sans valider le dossier afin de le compléter ultérieurement. Il est conseillé d'enregistrer régulièrement les données du formulaire en cours de saisie. Vous pouvez à tout moment télécharger votre « brouillon » en PDF. Veuillez noter que la mise en forme de ce document est minimale et ne correspond pas au document qui sera transmis au conseil scientifique.

Je n'arrive pas à enregistrer mes réponses, que dois-je faire ?

Votre session expire au bout de 2 heures d'inactivité, ou si vous verrouillez votre ordinateur. Si c'est le cas et que vous n'avez pas sauvegardé vos réponses vous vous trouverez dans l'impossibilité de sauvegarder votre formulaire (message d'erreur ou pictogrammes gris )

Pour éviter cela, sauvegardez vos réponses régulièrement, et pensez à rafraîchir votre page après une longue durée d'inactivité ou si votre ordinateur a été verrouillé. Si le problème persiste, essayez de vous déconnecter et de vous connecter de nouveau. Il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome pour accéder au formulaire de candidature.

Après avoir validé le formulaire, puis-je le modifier ?

Non, une fois que vous avez répondu à toutes les questions obligatoires, le bouton « Valider le formulaire » est activé. En validant le formulaire, vous transmettez officiellement votre dossier à la Fondation et à ce stade, vous ne pouvez plus le modifier.

Puis-je récupérer/télécharger mon formulaire complété ?

Vous pouvez télécharger une version PDF du dossier que vous avez validé et soumis à la Fondation, en cliquant sur le bouton « Télécharger le dossier » situé en en-tête du formulaire. Veuillez noter que la mise en forme de ce document est minimale et ne correspond pas au document qui sera transmis au conseil scientifique.

CONTENU DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature doit-il être rempli avec l'information de mon dossier de candidature à l'ERC ?

Les sections du dossier de candidature Impulscience sont très similaires au dossier de candidature de l'ERC et doivent être remplies avec les informations relatives au projet proposé et évalué par l'ERC (à l'exception du *curriculum vitae* qui peut être mis à jour). Le remplissage du dossier se fait exclusivement en ligne et d'autres documents (à l'exception des pièces jointes demandées, voir question suivante) ne pourront pas être joints à la candidature, ni envoyés par voie postale.

Quelles pièces jointes sont demandées dans le dossier de candidature Impulscience ?

Merci de transmettre les pièces suivantes au format PDF :

- Le règlement Impulscience 2026 (disponible au téléchargement lors de la saisie en ligne) signé par le candidat en page 8,
- l'ensemble des évaluations individuelles (Step-2 Evaluation Report) reçues à l'issue des délibérations du jury de l'ERC,
- le budget du projet, tel que déposé lors de la candidature à l'ERC,
- tout document justificatif de la date de soutenance de la thèse de doctorat, et tout autre document additionnel si le candidat demande un allongement de la fenêtre d'éligibilité,
- l'engagement de l'institution d'accueil (qui se trouve en annexe au règlement) dûment rempli (première page de l'annexe) et signé (dernière page) par son représentant.

Merci de ne pas joindre de lettres de recommandation.

Quelles dépenses sont éligibles à la dotation d'Impulscience ?

Au moment de la candidature à Impulscience, aucune mise à jour du budget n'est nécessaire par rapport aux informations transmises à l'ERC. Si le candidat est désigné lauréat par le conseil scientifique de la Fondation, le budget devra être ajusté en concertation avec la Fondation par rapport aux dépenses éligibles à Impulscience (listées ci-dessous et dans l'annexe 1 du règlement Impulscience 2026) avant la signature de la Convention :

- Frais de fonctionnement :
 - Salaires (personnel non-permanent) avec charges sociales et patronales, et indemnités de stage.
 - Achat ou location d'équipement et de consommables utilisés spécifiquement pour la réalisation du projet, ainsi que les frais de maintenance associés. L'achat d'équipement doit avoir lieu dans les 30 premiers mois du début du projet.
 - Dépenses de sous-traitance et facturation interne.
 - Frais de déplacement du personnel participant au projet, dans le cadre de congrès scientifiques ou de collaborations.

- Prime annuelle personnelle pour le chercheur (jusqu'à 18 000 € bruts, en fonction de la politique salariale de l'institution d'accueil), pendant 5 ans.
- Frais de gestion de l'institution d'accueil, fixés à maximum 10 % de la dotation totale.

D'autres dépenses éligibles seront étudiées au cas par cas, comme la décharge d'enseignement (pour le lauréat uniquement) et la rénovation de locaux (à condition que ceux-ci soient exclusivement utilisés par le lauréat et son équipe).

Comment dois-je choisir mon institution d'accueil ?

L'institution d'accueil sera récipiendaire des fonds et signataire de la Convention dans le cas où le candidat serait désigné lauréat Impulscience 2026. Cette institution peut différer de la structure d'accueil référencée dans la candidature à l'ERC. Le document d'engagement de l'institution d'accueil doit être signé et transmis à la Fondation via le formulaire de candidature Impulscience (annexe 1 du règlement Impulscience).

Dois-je faire signer une attestation d'engagement à mon organisme d'accueil au moment de la candidature ?

Oui, vous devez impérativement joindre au dossier de candidature en ligne le document d'engagement complété (première page) et signé (dernière page) par votre institution d'accueil. Celui-ci est disponible au téléchargement depuis le formulaire de candidature et correspond à l'annexe 1 du règlement Impulscience 2026.